



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sourds et malentendants

Question écrite n° 66852

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la possibilité de prévoir des postes de guides de musées pour les sourds et malentendants. Comme tout le monde, les sourds et malentendants ont le droit d'avoir accès à la culture. Ils ne doivent pas faire l'objet d'une discrimination. De plus, prévoir une telle mesure permettrait de développer l'emploi puisque de nombreux postes seraient alors à pourvoir. Il souhaite connaître sa position sur la question.

### Texte de la réponse

L'accès à la culture pour tous est un des axes forts de la politique du ministère de la culture. Il existe depuis 1992 des conférenciers sourds qui ont été formés en histoire de l'art et dispensent des conférences en langue des signes française (LSF), dans les musées et monuments nationaux. Ces guides sont rémunérés à la vacation. Actuellement, les jeunes sourds qui désireraient se former en histoire de l'art peuvent s'adresser à l'Ecole du Louvre, se présenter aux tests probatoires et suivre par la suite un cursus aménagé. Pour les musées en région, c'est le CNFPT qui est habilité à dispenser la formation des personnels recrutés par les collectivités territoriales dans le cadre de la filière culturelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66852

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er octobre 2001, page 5510

**Réponse publiée le :** 10 décembre 2001, page 7064